Image not found or type unknown

Recours aupres du maire pour un permis de construire

Par **ranguiroa**, le **28/01/2019** à **14:46**

bonjour le 26 11 j ai fait un recours aupres du maire , celui ci semblait d accord avec mes objections il a transmis sa formulation aupres de la communaute d agglomération le 28 11 aujourd hui le 28 01 je n ai aucune reponse qu en est il de mon permis de construire celui ci est il accepte ou pas
il semble que la communaute d agglomération fasse volontairement trainer les choses pour que les deux mois legaux soient depasses et que je n ai pas le moyen de saisir le tribunal administratif sauf refaire une demande de permis

Par **talcoat**, le **28/01/2019** à **20:48**

Bonjour,
Le délai de deux mois imparti pour saisir le tribunal administratif, s'il est interrompu par la présentation d'un recours gracieux, ne peut courir à nouveau qu'à compter de la notification d' **une décision expresse** rejetant ce recours.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés